

LUMIÈRE SUR LA MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE

UN ÉCLAIRAGE NOCTURNE, RESPONSABLE ET DURABLE

La transformation des réseaux d'éclairage public s'inscrit dans une démarche de saine gestion énergétique et constitue une initiative notable dans le cadre du développement des villes intelligentes et durables. Confrontées au vieillissement des luminaires de rue, devenus énergivores, la municipalité de Nominigüe se lance dans la conversion de l'éclairage à la technologie aux diodes électroluminescentes (DEL).

4 raisons qui motivent les villes et municipalités du Québec à moderniser leurs réseaux d'éclairage de rue

1- Mieux voir et être vu

En plus d'uniformiser l'éclairage, les nouveaux luminaires au DEL augmentent la sécurité et le confort des citoyens par une meilleure visibilité de la chaussée. En effet, l'éclairage DEL permet de mieux percevoir les couleurs et les formes.

2- Profiter d'une technologie fiable et durable

La technologie DEL est reconnue pour son fort potentiel éco-énergétique et pour sa longévité. Elle dure 5 fois plus longtemps qu'une ampoule au sodium haute pression largement utilisée par les municipalités.

3- Faire des économies

La conversion des luminaires vers la technologie DEL a un impact significatif sur la consommation énergétique des villes. Les économies d'énergie peuvent atteindre jusqu'à 70 % ! De plus, les luminaires DEL nécessitent moins d'entretien grâce à leur longue durée de vie.

4- Protéger le ciel étoilé

Sur le plan environnemental, l'éclairage directionnel du DEL évite les pertes de lumière vers le ciel. De plus, les équipements installés sont certifiés « ciel noir » et réduisent au maximum la pollution lumineuse émise par l'éclairage de rue. De meilleures pratiques atténuent l'impact de l'éclairage sur les milieux de vie.

FICHE TECHNIQUE

Projet : Conversion de l'éclairage de rue au DEL

Nombre de luminaires : 140

Économies d'énergie : 5 517 \$/an

Économies d'entretien : 2 975 \$/an

PARTENAIRES



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



VISITEZ : lumieresurlequebec.ca